



Mairie de Joinville-le-Pont
Services Techniques Municipaux



Commission Communale pour l'Accessibilité aux
Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.)

COMPTE-RENDU REUNION N°1

Mardi 3 Juillet 2007, 10h00

Présents :

Mme Raymonde LEFEBVRE, Maire-Adjoint
Mme Vicenta GIUDICELLI, Conseillère Municipale
M. Benoit WILLOT, Conseiller Municipal
M. François LAUMONIER, Directeur de l'E.S.A.T. « Les Ateliers de Polangis »
M. Pierre LAVERLOCHERE, Association « Palissy Petit Parc »
Mme Anne MEUNIER, Association « Joinville Ecologie »
M. Patrice ARDENNES, Société « Accès Transport »
Mme Aline BALDINGER, Comité Ile Fanac
Mme Géraldine RUTALI, D.G.S. Mairie de Joinville-le-Pont
M. Oulhadj ZIANI, D.S.T., Mairie de Joinville-le-Pont
M. Patrice BRIGHTON, Service Superstructures, Mairie de Joinville-le-Pont
M. Lionel MAYEUX, Responsable Infrastructures, Mairie de Joinville-le-Pont
Melle France COURAPIED, Services techniques, Mairie de Joinville-le-Pont

1) Présentation générale :

La loi du 11 février 2005 dite de l'« égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a institué, dans son volet « accessibilité », les commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées (C.C.A.P.H.) dans les villes de plus de 5 000 habitants.

Ses missions sont les suivantes :

- établissement d'un bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports ainsi que la proposition d'améliorations,
- organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

La C.C.A.P.H. doit présenter au Conseil Municipal, chaque année, un rapport d'activités.

S'agissant de la ville de Joinville-le-Pont, les membres de la C.C.A.P.H. ont été nominativement désignés par arrêté municipal du 14 juin 2007.

2) Actions locales engagées :

→ Bâtiments publics :

-Hôtel de Ville : adaptation du monte-charge en un ascenseur P.M.R., mise en accessibilité de la salle de spectacles Pierre et Jacques Prévert (sanitaires et places spécifiques), création d'un sanitaire P.M.R. au 1^{er} étage près de la Salle des Fêtes
-Eglise Saint-Charles : mise en place d'un élévateur au niveau de l'escalier principal
-Maternelle P'tit Gibus, Primaire Palissy (projet intégrant, dès sa phase de conception, un accès de plain-pied et un ascenseur adapté).

→ Voirie :

Depuis la parution de la loi, le Service Infrastructures intègre systématiquement à ses projets de voirie, chaque fois que c'est possible, les recommandations en vigueur en terme d'accessibilité (largeur des trottoirs, aménagements spécifiques pour les piétons, passages surélevés...), comme dans l'Avenue des Familles, la rue Charles Pathé et l'Avenue Joyeuse.

3) Propositions d'actions 2008 :

→ Bâtiments publics :

Mise en accessibilité du plateau « rez-de-chaussée » de l'Hôtel de Ville

→ Voirie :

Aménagements des abords de l'école primaire Palissy

4) Méthodes de travail et suites à donner

Les membres de la C.C.A.P.H. souhaitent réaliser un inventaire de base du cadre bâti et de la voirie relevant les conformités et/ou non-conformités des différentes structures avec la loi, ainsi que les besoins apparents prioritaires (y compris, abords immédiats).

Le 1^{er} thème de travail sera consacré aux « écoles » (8).

Les services techniques s'engagent à réaliser ce 1^{er} inventaire pendant l'été 2007 et à rendre leur travail à la commission pour la prochaine réunion.

En outre, il convient de recueillir dès que possible les données suivantes:

- état de l'accessibilité et/ou documents de travail des différents partenaires publics et privés :
 - o RATP,
 - o STIF,

- PM,
- Education Nationale – relais à l'intérieur des écoles,
- OPHLM – volet « logements »,
- La Poste,
- etc.

Enfin, une information aux commerçants sur leurs obligations en leur qualité d'exploitants d' « établissement recevant du public » (rappel de la loi du 11/02/2005) peut s'avérer nécessaire.

Prochaine réunion :

Mercredi 26 Septembre 2007, à 9h30
Salle de la Paillote (2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville
de Joinville-le-Pont – 23 rue de Paris)

La périodicité des réunions de la C.C.A.P.H. est fixée à 1 fois/trimestre.